

Monsieur ANNETTE Gilbert arrive en cours de séance (17 H 19).

AFFAIRE N° 1 - BUDGET PRIMITIF 1988 DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames ,Messieurs et chers collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le Budget Primitif de l'année 1988. Il s'élève en recettes et en dépenses à la somme de : FF 825 586 900,00 (Huit cent vingt cinq millions cinq cent quatre vingt six mille neuf cents francs).

I- FONCTIONNEMENT

.....

CHAPITRES	RECETTES	DEPENSES
930 -SERVICE FINANCIER	450.000,00	55.370.000,00
931 -PERSONNEL PERMANENT	3.590.000,00	92.521.600,00
932 -ENSEMBLE MOBILIER ET IMMOBILIER	5.949.000,00	19.822.941,40
934 -ADMINISTRATION GENERALE	4.745.000,00	60.531.996,60
936 -VOIRIE	3.242.000,00	76.356.302,00
940 -RELATIONS PUBLIQUES	2.150.000,00	8.854.500,00
942 -SECURITE ET POLICE	201.000,00	1.958.800,00
943 -ENSEIGNEMENT	5.000,00	33.965.000,00
944 -OEUVRES SOCIALES ET SCOLAIRES	8.833.000,00	31.384.500,00
945 -SPORTS ET BEAUX ARTS	176.000,00	12.026.000,00
951 -SERVICES SOCIAUX	152.000,00	6.087.500,00
953 -HYGIENE ET PROTECTION SANITAIRE	220.000,00	1.000,00
955 -AIDE SOCIALE	-	22.212.000,00
965 -DOMAINE PRODUCTIF DE REVENUS	4.794.000,00	-
968 -SERV INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX GERES DIRECT.CONC.OU AFFERMES	7.717.000,00	33.157.000,00
970 -CHARGES ET PRODUITS NON AFFECTES	143.521.000,00	4.767.000,00
971 -IMPOTS OBLIGATOIRES	135.122.000,00	20.000,00
977 -IMPOTS COMPLEMENTAIRES	197.850.000,00	20.000,00
TOTAL.....	518.717.000,00	459.056.140,00
PRELEVEMENT (pour section d'invest.).		59.660.860,00
	518.717.000,00	518.717.000,00
	=====	=====

Monsieur BOURHIS Camille arrive en cours de séance (17 H 21).

Idem pour Monsieur HOARAU Jacques (17 H 22).

Idem pour Monsieur GERARD Marc (17 H 23).

.../...

21550-71

II- INVESTISSEMENT

CHAPITRES	RECETTES	DEPENSES
900 -HOTEL DE VILLE ET AUTRES BATI- MENTS ADMINISTRATIFS	5.998.000,00	37.820.000,00
901 -VOIRIE	38.265.500,00	90.728.000,00
902 -RESEAUX	13.393.500,00	33.400.000,00
903 -EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL	1.649.650,00	40.200.000,00
904 -EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	3.193.000,00	14.080.000,00
905 -TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	2.595.000,00	7.297.500,00
906 -SERV INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	3.300.000,00	13.325.000,00
908 -URBANISME ET HABITATION	-	8.475.000,00
914 -PROGRAMMES POUR LES AUTRES TIERS	-	8.000.000,00
925 -MOUVEMENTS FINANCIERS	15.461.000,00	53.394.400,00
927 -FINANCEMENT GLOBALISE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	163.353.390,00	150.000,00
TOTAL.....	247.209.040,00	306.869.900,00
CHAP.927 ART.115 -Prélèvement sur recettes de fonctionnement pour cou- vrir le déficit de l'investissement...	59.660.860,00	
	306.869.900,00	306.869.900,00
	=====	=====

LE MAIRE : Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, la séance du Conseil Municipal de décembre est traditionnellement consacrée à l'étude du Budget Primitif de l'année suivante.

Cette façon de procéder permet un démarrage effectif du budget de la Commune dès le 1er janvier.

Les trois idées-forces qui ont été à la base de la réalisation de ce budget sont sensiblement les mêmes que celles qui ont prévalu pour 1987, à savoir :

- 1°) Maintenir les investissements à un bon niveau, tout en freinant le fonctionnement ;
- 2°) Continuer à limiter la pression fiscale ;
- 3°) Rechercher un bon autofinancement.

* * * * *

1°) Le maintien des investissements

Si en 1985 et en 1986, j'avais souhaité -compte tenu d'une conjoncture nationale assez peu favorable- marquer une pause au niveau de l'investissement, dès 1987, j'ai pensé qu'il fallait -si l'on ne voulait pas que Saint-Denis prenne du retard- relancer la machine dans ce domaine.

C'est ce qui s'est passé au niveau budgétaire. Entre-temps, il y a eu le désastreux passage de "Clotilda" sur la Commune. Saint-Denis a dû mettre de gros moyens en oeuvre en 1987 pour préfinancer l'endiguement d'un certain nombre de ravines et pour participer financièrement au curage d'autres -à la place de l'Etat (à hauteur de 24 %)-, et cela, tout en ne délaissant pas les autres domaines d'intervention traditionnels (voirie, bâtiments, Zones d'Activités économiques, logements, etc...).

Pour 1988, il faudra continuer raisonnablement. Avec une augmentation de la masse de 16 % par rapport au Budget Primitif 1987, il sera nécessaire :

- De continuer le développement de la Commune, en participant de ce fait à la lutte contre le chômage ;
- D'assurer toujours plus de commodités aux Dionysiens, en poursuivant l'amélioration de leur cadre de vie quotidien ;
- L'habitat -surtout social-, même s'il ne relève plus directement de la Commune, devra faire l'objet de soins attentifs, par le développement de Zones d'Aménagement et de Zones de Résorption de l'Habitat Insalubre et, ce, avec le concours financier de l'Etat et du Conseil Général ;

.../...

- L'activité économique ne sera pas non plus oubliée ; il faudra continuer à faciliter l'installation des artisans et des entreprises sur Saint-Denis, et terminer la réalisation du Parc des Expositions régional -facteur futur important de l'animation économique dans la Commune- ;
- Il faudra aussi penser à nos jeunes, en mettant à leur disposition de nouvelles structures indispensables dans les divers écarts : des piscines, des terrains de football et de tennis, des centres d'animation, etc... ;
- Enfin, il faudra également assurer l'entretien et l'amélioration des routes, des écoles, des bâtiments administratifs.

* * * * *

2° La stabilisation de la pression fiscale

Comme tous les ans, le budget prévoit, dans ses recettes, le produit des impôts locaux.

Les impôts, je l'ai déjà dit, représentent l'expression de la solidarité des citoyens, dans le cadre de l'aménagement et de la gestion de leur cité.

Aucune commune ne pourrait vivre sans impôts locaux ; et, il convient donc, dans ce domaine, de ne pas faire de démagogie.

Depuis deux ans, la Commune de Saint-Denis a connu une baisse des taux d'impôts : de 1,7 % en 1986 et de 1,6 % en 1987.

Pour 1988, j'ai encore fixé comme objectif la non-augmentation des impôts en francs constants, et même peut-être en francs courants.

L'augmentation de la masse de 8 % -pourcentage identique à celui de 1987- devrait ne provenir que de l'augmentation de la richesse consécutive à l'installation ou à l'extension d'entreprises ou d'habitations sur Saint-Denis.

Quant à la revalorisation annuelle des bases par l'Etat, elle sera, pour 1988, négative, et passera de 856 000 000 à 844 000 000.

* * * * *

3°) Le maintien d'un bon autofinancement

La faculté pour une commune de dégager un bon autofinancement, pour financer ses équipements, est un signe de bonne santé de sa situation financière. L'autofinancement évite un recours excessif à l'emprunt,

.../...

et limite donc les annuités de remboursement de la dette.

A Saint-Denis, cet autofinancement net a connu, au cours de ces dernières années, une évolution très favorable. De 0 en 1985, il sera de plus de 17 000 000 pour le Budget Primitif 1988.

Je vous rappelle que cet autofinancement net provient en partie des 59 000 000 du prélèvement, dont la plus grosse part sert à payer les 42 000 000 du capital de la dette.

Monsieur RAUX Jules arrive en cours de séance (17 H 30).

3.1. - L'effort en matière de fonctionnement

Comme vous avez pu le constater, le Budget de Fonctionnement ne progressera, en francs constants pour 1988, que de 2 % par rapport au Budget Primitif précédent.

Pourtant, parallèlement, de nombreuses charges ont évolué plus vite que cette hausse : le personnel, les frais de fonctionnement résultant des investissements nouvellement réalisés par la Commune, la baisse de l'octroi de mer en 1987.

Cette hausse -limitée, malgré les charges plus importantes- résulte des consignes que j'ai données aux chefs de service de gérer au mieux les sommes mises à leur disposition, avec une recherche constante de l'économie.

3.2. - La surcompensation pour la C.N.R.A.C.L.

Une nouvelle fois, en 1988, les communes devront payer, en vertu de la loi votée en 1985, une surcompensation de quatre à cinq points, pour assurer l'équilibre financier de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Ce "hold-up" des communes, comme on l'a appelé, entraînera à lui seul, pour 1988, une dépense supplémentaire de 3 000 000, soit un prélèvement fiscal de plus 2 % environ.

* * * * *

Je vous propose maintenant quelques commentaires sur les grandes masses du Budget Primitif 1988, tant en recettes qu'en dépenses.

.../...

A / L E F O N C T I O N N E M E N T

1°) Les recettes*** La Dotation Globale de Fonctionnement**

Elle a évolué de 9 % en 1986 et de 4 % en 1987. Pour 1988, la Loi de Finances prévoit une progression de 4,73 %.

Je vous rappelle, à ce sujet, que le produit de la D.G.F. par habitant reste bien inférieur à Saint-Denis par rapport à celui des communes comparables métropolitaines.

La réforme actuellement en cours permettra peut-être une meilleure répartition.

*** L'octroi de mer**

Nous encaisseront 124 000 000, pour 1987 -ce qui est inférieur à notre prévision de l'année dernière-.

Je pense que la reprise des investissements à Saint-Denis, en 1985 -qui influe directement sur le calcul de l'octroi de mer-, permet d'inscrire une augmentation raisonnable de 7 %, pour 1988.

*** Les impôts locaux**

La masse brute évoluera de 8 % par rapport à 1987, avec l'espoir, comme je l'ai déjà dit, de ne pas voir augmenter, pour la troisième année consécutive, les taux des impôts à Saint-Denis.

2°) Les dépenses

Elles ont été étudiées dans un souci d'économie :

*** Les frais de personnel**

Ils augmenteront de 9,8 %.

Trois facteurs sont à l'origine de cette hausse : les promotions, les recrutements indispensables au bon fonctionnement des services nouveaux, la surcompensation à payer à la C.N.R.A.C.L. imposée par l'Etat comme indiqué plus haut.

*** L'intérêt de la dette**

Ce poste baisse de 8 000 000 par rapport à 1987. C'est le résultat positif de la renégociation de notre dette avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse Régionale de Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne et de Prévoyance.

.../...

*** Le prélèvement**

Il sert à payer le capital de la dette (42 000 000), et à dégager un autofinancement net de 17 660 860 qui permettra de financer les équipements communaux pour 1988.

B / L ' I N V E S T I S S E M E N T**1°) Les recettes***** Les emprunts**

Ils représentent 44 % de nos recettes (contre 48 % en 1986 et 46 % en 1987).

*** La Dotation Globale d'Equipement**

Son taux reste bien trop bas, de l'ordre de 2,5 % en 1988.

La D.G.E. représente 1,4 % de nos recettes d'investissement.

*** Les diverses subventions**

Avec 57 620 650, elles représentent 18,8 % de nos recettes d'investissement.

Parmi les subventions les plus importantes pour 1988, il faut noter celles de l'Etat pour l'endiguement des ravines et les réparations des dégâts de "Clotilda" -pour lesquelles d'ailleurs la Commune a dû préfinancer, en 1987, sur ses crédits propres-.

*** Le F.C.T.V.A.**

Il représentera, pour 1988, une somme de 19 665 700, en augmentation de 31 % par rapport à 1987. Ce montant est basé sur la masse des travaux réalisés en 1986.

Le F.C.T.V.A. nous apporte 6 % de nos recettes d'investissement.

*** Les divers**

Ils représentent 10 % des recettes de cette section. On y trouve le Plafond Légal de Densité, la Taxe Locale d'Equipement et des recettes d'ordre.

*** Le prélèvement**

Il est de 59 660 860, dont 42 000 000 pour le remboursement de la dette en capital, 17 660 860 pour l'autofinancement des équipements -dont 2 480 000 pour les travaux relevant du versement-transport-.

L'autofinancement permettra de financer 7 % de nos dépenses d'équipement brut.

2°) Les dépenses

* Les dépenses d'équipement brut

Les dépenses d'équipement brut sont les principales, composées pour l'essentiel par les travaux d'investissement, pour 245 350 500, soit 12 % de plus qu'en 1987.

Ces dépenses représentent 80 % des dépenses d'investissement.

* Le remboursement du capital de la dette

De 42 000 000, soit 13,7 % des dépenses de cette section.

* Les divers

Ils représentent 6 % de nos dépenses d'investissement (recettes d'ordre, déficits des Z.A.C., frais d'études).

* * * * *
* * *
*

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, le Budget Primitif qui vous est présenté ce jour me semble raisonnable. Il marque une volonté évidente de maintenir Saint-Denis sur la voie du progrès et du mieux-être pour tous, par une gestion économique qui nous permet de toujours mieux utiliser les fonds mis à notre disposition.

J'ai toujours voulu que Saint-Denis soit un acteur actif dans le domaine de l'économie et du social. Les changements que les Dionysiens découvrent tous les jours sont la preuve de ce dynamisme qu'il faudra maintenir pour l'avenir.

J'ai, en ce qui me concerne, la ferme volonté, avec l'aide et la coopération de tous, de continuer sur cette voie de progrès et de mieux-être que nous souhaitons unanimement pour les habitants de cette commune.

Je le répète : il nous est possible de dire que nous dépensons d'une façon qui nous permet de mieux utiliser les fonds dont nous disposons. Pour cette raison, et relativement au niveau des impôts déjà fixé, nous pouvons également dire que nous n'avons pas besoin d'augmenter ceux-ci cette année encore.

Voilà donc le commentaire large que je tenais à vous faire avant d'entamer la lecture des avis de la Commission.

.../...

M. ANNETTE : Avant la lecture des avis de la Commission, je voudrais, à la suite de votre "commentaire large" formuler deux ou trois observations.

Tout d'abord, on ne peut que regretter le choix de la date de cette réunion.

Je voudrais, à cette occasion, vous demander de m'excuser de mon retard. En fait, je me trouvais en réunion au Conseil Régional ; et, cette séance n'étant pas achevée à 17 H 00, cela ne nous a permis, à mes Collègues BOURHIS et GERARD, et à moi-même, d'être présents à l'ouverture de cette session du Conseil Municipal. Je crois donc que le choix de cette date n'était pas le plus indiqué.

Aujourd'hui, comme vous le disiez tout à l'heure, nous sommes invités à étudier cinquante-six questions -dont le Budget Primitif 1988-. Je ne considère pas que les conditions de cette réunion permettent une étude sérieuse et responsable des dossiers correspondants. Je regrette donc, encore une fois, les conditions dans lesquelles nous sommes appelés à travailler ; et, je souhaite qu'à l'avenir les choses puissent être modifiées.

Je suggère, notamment pour la discussion du budget, de fixer la date de réunion de notre assemblée au samedi après-midi, par exemple -période durant laquelle certaines personnes ne travaillent pas-.

Monsieur LAURET Gérard arrive en cours de séance (17 H 41).

Ainsi, on disposerait de davantage de temps pour en débattre.

Je crois très important le fait qu'on puisse examiner les rapports personnellement, et confier notre sentiment de façon sereine -ce qui, il faut bien l'admettre, n'est pas vrai actuellement-.

Par ailleurs, adopter un budget de 800 000 000 F constitue effectivement un acte majeur.

Je vous rappelle, en outre, que notre groupe -opposition municipale-souhaiterait bénéficier de conditions de travail meilleures, notamment disposer d'un bureau ou d'une salle de travail, où il pourrait se réunir plus souvent. Il serait normal que, dans cette commune qui porte le Chef-Lieu du Département, l'opposition municipale puisse disposer de meilleures conditions de travail. Sur le plan de la forme donc, je regrette que nous n'avancions pas, que nous ne disposions pas de moyens supplémentaires, adéquats, dans l'accomplissement de notre tâche d'élu, de Conseiller Municipal ; et, c'est à la fois un regret et une protestation.

En ce qui concerne votre commentaire, vous ne vous étonnerez pas d'apprendre que je ne souscris pas à l'autosatisfaction qui est, bien sûr, de règle. Nous n'approuvons pas du tout l'opinion que vous avez de votre budget.

.../...

Vous considérez que vous faites des économies avec un budget, en fonctionnement, de plus 2 %. Nous y observons également, en ce qui concerne les fêtes et cérémonies -pour ne citer que cet exemple-, que ce seul chapitre progresse, d'une année sur l'autre, de plus 58 %. Pour nous, il ne s'agit pas là d'économie, mais de laxisme.

En ce qui concerne les investissements, nous l'avons déjà dit, et nous le répétons donc, nous ne souscrivons pas à un certain nombre d'entre eux, les considérant moins prioritaires comparativement à d'autres. C'est le cas du Parc des Expositions, et d'un certain nombre d'autres opérations ; cela, en rapport notamment avec l'effort fait en faveur de l'habitat social.

Je ne dis pas qu'il n'est pas utile de réaliser le Parc des Expositions, ni même qu'il n'est pas nécessaire de couvrir le Stade de l'Est ; par contre, je relève qu'il existe d'autres priorités dont il faudrait tenir compte. Ainsi, l'ordre des priorités serait en quelque sorte à revoir.

Nous n'approuvons donc pas, globalement, les investissements qui sont faits, les choix opérés en la matière.

En ce qui concerne les impôts locaux, je crois que là, il s'agit du "bouquet" final : quiconque vous écoute croirait que le contribuable de Saint-Denis paie de moins en moins d'impôts locaux. Nous ne rencontrons certainement pas les mêmes contribuables. En tous les cas, je n'ai pas le sentiment que ce soit bien là leur opinion.

Je voudrais, au contraire, attirer l'attention de notre assemblée sur l'augmentation vertigineuse desdits impôts à Saint-Denis. Ce n'est pas une illusion, mais bien une réalité.

Il y a bien sûr dans ces impôts locaux les quatre taxes, mais également la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et également, pour un certain nombre d'entreprises, le versement-transport -qui représente aujourd'hui 20 000 000 F-.

En observant l'évolution en masses de ces impôts locaux, il faut relever que ceux-ci ont, en quatre à cinq ans, plus que doublé -et, le phénomène est ainsi ressenti par les contribuables dionysiens, même si, d'après vous, les réalisations compensent cette augmentation ; ce n'est pas, bien entendu, leur sentiment-.

Je voudrais, si nous me le permettez, projeter un petit schéma -que j'ai réalisé avec les modestes moyens que vous nous laissez à l'opposition municipale-, pour démontrer à tous ce qu'il en est en réalité.

LE MAIRE : Mettez-le de côté ; votre document sera projeté tout à l'heure, à la suite des transparents qui ont été préparés par les services municipaux.

M. ANNETTE : D'accord, nous y reviendrons donc ; peut-être aurons-nous alors une idée un peu différente de celle qui ressortira de vos propres documents.

Quoiqu'il en soit, avec une inflation de l'ordre de 30 % sur cinq ans, à la Réunion, nous avons un doublement -sans compter le versement-transport- de la masse des impôts locaux à Saint-Denis (masse multipliée par 2,3 ou 2,4 à peu près, s'agissant d'ordre de grandeur, en cinq ans).

Nous considérons que cette situation est inadmissible et intolérable.

Le contribuable dionysien qui, dans la même période, a vu son pouvoir d'achat stagner, être bloqué -puisque chacun sait que, quel que soit le Gouvernement, la croissance n'a pas aujourd'hui la possibilité de croître sensiblement-, a une dépense d'impôts locaux qui est importante, c'est-à-dire que la Commune le ponctionne toujours davantage.

Il faut que chacun ici soit conscient de l'importance de ces impôts locaux, de leur montée en flèche qui s'est opérée ces dernières années.

C'est pour cette raison que nous n'approuvons pas ce budget et que nous ne partageons pas le sentiment que vous avez à l'égard de ce dernier.

LE MAIRE : Je vais tout de suite répondre sur certains points de votre intervention.

Tout d'abord, en ce qui concerne le choix de la date de cette séance du Conseil Municipal, il faut savoir qu'elle est fixée depuis deux mois.

Monsieur BOYER Eric arrive en cours de séance (17 H 46).

Nous ne savions pas alors que la Région allait opter pour cette même date. De fait, elle l'a fait bien après nous. Elle aurait dû en tenir compte et, éventuellement, prendre contact avec nous.

Ainsi, nous avons devancé cette instance dans la fixation d'une date de réunion ; à aucun moment, nous n'avons su que la Région avait retenu cette date pour la réunion de son Conseil.

En outre, étant vous-même Conseiller Régional -de même que certains autres membres de cette assemblée ici présents-, vous auriez dû attirer mon attention sur ce point ; nous aurions pu alors envisager un changement de date de réunion pour le Conseil Municipal. Malheureusement, rien ne nous a été signalé.

De plus, ayant été les premiers à choisir cette date, il aurait paru logique que la Région en choisisse une autre, et non pas l'inverse.

M. ANNETTE : Nous retiendrons cela pour l'avenir.

LE MAIRE : En l'occurrence, nous ne l'avons su qu'hier.

.../...

En ce qui concerne le déroulement du Conseil Municipal le samedi après-midi, sans doute y a-t-il des gens qui n'ont rien à faire alors, mais je pourrais, pour ma part, vous montrer mon agenda pour vous permettre de constater que c'est à ce moment-là justement que je suis le plus occupé.

M. ANNETTE : Je reste persuadé qu'au moins une fois dans l'année vous pourriez vous libérer. Cependant, il est vrai que vous avez beaucoup de casquettes !...

LE MAIRE : Je peux vous le démontrer : tous les samedis de ces derniers mois, j'ai été très pris.

En fait, divers organismes tiennent leur réunion annuelle à ce moment-là. Ils sollicitent ma présence. Il m'est difficile de la leur refuser.

Je veux bien envisager la possibilité de faire se réunir le Conseil Municipal le samedi après-midi. Mais alors, il vous faudra travailler à ce moment-là sans moi, ce que je ne comprends pas bien -surtout s'agissant du budget-.

Par ailleurs, je conçois parfaitement que vous ne soyez pas d'accord avec ce que j'ai dit, d'autant que tout ce qui a été fait l'a été sans vous -il est, de fait, normal que nous ne soyez pas satisfait de voir ce qui se fait-.

M. ANNETTE : Oui, avec l'argent du contribuable...

Je vous rappellerai que nous avons quand même voté un certain nombre de projets que nous estimions conformes à ce que nous souhaitions. Ne dites donc pas que tout a été fait sans nous.

LE MAIRE : Nous n'allons pas entrer dans le détail.

Vous parliez des dépenses, et avez cité le Parc des Expositions. Je pense quant à moi qu'il s'agit d'un instrument essentiel de la vie économique de Saint-Denis et de la Réunion. Chacun peut, bien entendu, avoir une opinion différente.

M. ANNETTE : Du point de vue de la priorité ?!...

LE MAIRE : Le nombre croissant des personnes qui demandent à participer à des expositions -avec toutes les retombées économiques consécutives (autrement, elles ne viendraient pas)- démontre bien que nous ne sommes pas dans notre tort, bien au contraire.

Concernant les impôts locaux, chacun peut aussi avoir son opinion.

Une commune ne peut pas, à mon avis, vivre sans ces impôts. C'est, je crois, pure démagogie que de dire que le contribuable paie des impôts, comme s'il était possible de dire qu'il n'en paie pas. Tout le monde sait que les impôts sont nécessaires à la vie d'une commune. Le problème n'est pas de savoir si on paie des impôts, mais bien plutôt de connaître l'affectation de l'argent ainsi perçu.

Depuis bientôt vingt ans que je suis Maire de Saint-Denis, il semble que les électeurs-contribuables dionysiens ont démontré qu'ils étaient satisfaits de ce qui a été fait de leur argent. Il y a certes toujours une opposition qui regroupe ceux qui ne sont pas contents ; cependant, c'est davantage l'idéologie que la réalité.

Enfin, pour ce qui est de votre schéma, il sera projeté tout à l'heure, à la suite des nôtres.

M. ANNETTE : Ne déformez pas mes propos. Il ne s'agit pas de ne pas payer les impôts. Il s'agit de l'augmentation de ceux-ci.

A un moment où l'Etat et le Gouvernement -que vous soutenez- pratiquent une baisse des prélèvements, vous ne pouvez pas, vous, vous inscrivant dans la philosophie libérale, augmenter sans arrêt les impôts.

LE MAIRE : Sans flatterie, j'ai pu entendre un contribuable déclarer que Saint-Denis était une commune où l'on ne regrettait pas de payer des impôts.

M. ANNETTE : Il ne doit pas en payer beaucoup, celui-là !...

LE MAIRE : Bien au contraire, cette personne verse une importante contribution.

M. ANNETTE : Oui, et il doit y avoir par ailleurs des cadeaux intéressants.

M. GERARD M. : Il y a une certaine hypocrisie, ou peut-être une certaine malhonnêteté, dans le discours de Monsieur ANNETTE, lorsqu'il essaie de faire croire que les impôts locaux ne sont que des impôts communaux.

Il est vrai que, dès lors que le contribuable reçoit la feuille jaune des impôts locaux, il l'attribue à la commune, et au maire en particulier. Il faut cependant savoir que lesdits impôts locaux englobent également des impôts régionaux et départementaux.

Il faut donc bien considérer que Monsieur ANNETTE peut voter, par exemple, une hausse sensible des impôts régionaux -de l'ordre de 56 %, sauf erreur de ma part- qui, à l'en croire, incomberait au maire seul...

Aussi, soyez honnête, Monsieur ANNETTE, et tenez compte du fait que les impôts locaux sont un ensemble dont, trop souvent, on n'attribue la responsabilité qu'au seul maire.

LE MAIRE : Je tiens à préciser, en outre, que les impôts locaux représentent un quart de nos recettes.

M. ANNETTE : Oui, il y a également l'octroi de mer, le versement-transport.

S'agissant d'honnêteté, je crois que cela consisterait également à dire que la part régionale dans les impôts locaux est infime. Aussi,

La progression d'une donnée avoisinant 0 n'est pas de nature à vraiment ébranler, ni même affecter le contribuable.

La part du Conseil Général est, elle, importante.

M. GERARD M. : Vous allez également voter demain le fonds routier, c'est-à-dire l'augmentation des carburants, sans aucune raison, car vous n'ignorez pas que la part régionale destinée au réseau routier est alimentée uniquement sur fonds propres, sans recours à l'emprunt.

Alors, ne critiquez pas gaillardement.

LE MAIRE : Nous n'allons pas nous étendre sur cette question ; ce, d'autant que vous avez des points de vue différents qui ne peuvent s'accorder.

M. ANNETTE : Oui, et il n'y en a pas de malhonnêtes.

M. GERARD M. : Si.

M. ANNETTE : Non.

LE MAIRE : Cessons là ce débat, et écoutons les avis de la Commission.

**MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE
DES AVIS DE LA COMMISSION.**

Commission des Finances

Le Budget Primitif qui vous est présenté ce jour s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de **825 586 900 F.**

Ce B.P. s'établit en grandes masses de la façon suivante :

F o n c t i o n n e m e n t

A/ Recettes

	Rappel B.P. 1987	B.S. 1987	B.P. 1988
- Octroi de mer	136 000 000	- 12 000 000	133 000 000
- Dotation Globale de Fonctionnement	119 500 000	3 610 000	128 400 000
- Impôts locaux	131 000 000		142 000 000
- Divers (versement-transport, ordures ménagères, régies, participations diverses)	107 042 500	10 660 000	115 317 000
- Excédent net 1986		29 008 634	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	493 542 500	31 278 634	518 717 000

B/ Dépenses

- Personnel	208 000 000	5 957 500	228 500 000
- Intérêts de la dette	62 990 000	5 630 000	55 000 000
- Transferts	99 142 559	5 215 515	112 961 500
- Divers (charges communes, prélèvements, fonctionne- ment des services)	123 409 941	14 475 619	122 255 500
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	493 542 500	31 278 634	518 717 000

Monsieur MANES Gilbert quitte la salle (17 H 54).

I n v e s t i s s e m e n t

A/ Recettes

	Rappel B.P. 1987	B.S. 1987	B.P. 1988
- Emprunts	122 902 205	11 513 000	134 710 500
- Dotation Globale d'Equipement	4 591 240		4 418 200
- F.C.T.V.A.	15 000 000	2 963 000	19 665 700
- Subventions diverses	48 191 275	23 355 000	57 620 650
- Divers (P.L.D., T.L.E.)	73 651 780	10 724 000	90 454 850
- Résultat net 1986		135 000	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	264 336 500	48 690 000	306 869 900

B/ Dépenses

- Dépenses d'équipement brut ..	219 360 000	46 710 000	245 350 500
- Remboursement de la dette ...	37 196 500	1 496 000	42 000 000
- Autres	7 780 000	484 000	19 519 400
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	264 336 500	48 690 000	306 869 900

La Commission donne un avis favorable à ce Budget Primitif.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 22 DEC. 1987

**Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions**

LE MAIRE : J'ai demandé à Monsieur CROCHET, qui est le responsable de ce budget, de le présenter par une série de tableaux.

S e c t i o n d e F o n c t i o n n e m e n t

(Projection d'un transparent relatif aux grandes masses de la section)

M. CROCHET : En recettes : * octroi de mer, * Dotation Globale de Fonctionnement, * impôts locaux et * divers.

En dépenses : * personnel, * intérêts de la dette, * transferts, * charges de fonctionnement et * prélèvements.

Pour l'octroi de mer, en 1987, nous avons prévu 136 000 000. La notification reçue de la Préfecture a été de 124 000 000. Ainsi, nous avons donc dû retrancher 12 000 000 au niveau du Budget Supplémentaire.

Pour 1988, nous prévoyons une somme de 133 000 000, comparée à celle de 124 000 000 effectivement obtenue cette année -soit une progression de 7,26 %-. Nous pensons que ce montant peut être retenu en fonction des investissements réalisés en 1985, qui ont été supérieurs à ceux de 1984 -lesquels ont servi de base de calcul pour cet octroi de mer-.

M. ANNETTE : Est-ce qu'il y a eu une modification de cet octroi de mer ?

M. CROCHET : Il n'y a pas eu de changement au niveau de sa règle de calcul.

M. ANNETTE : 1986, ce n'est pas encore réalisé ?... Est-ce une estimation ?...

M. CROCHET : En 1987, une diminution a été enregistrée par rapport à nos prévisions de 1986 -qui a été relativement raisonnable-. Celle-ci provient, d'une part, du fait que nos investissements de 1984 ont été proportionnellement plus faibles que ceux d'autres communes ayant, elles, réalisé des investissements plus importants ; de fait, ce sont celles-ci qui ont davantage bénéficié de l'octroi de mer. D'autre part, la diminution de notre part d'octroi de mer découle également du fait que la Commune de la Possession a fait procéder à un recensement complémentaire sur son territoire, et a ainsi bénéficié d'un nouveau chiffre de population.

A Saint-Denis, nous n'avons pas effectué un tel recensement qui, pour être pris en compte, aurait dû varier par rapport au recensement général de l'ordre de 10 %. En fait, nous avons tenté l'expérience par le passé. Il en est ressorti que la variation enregistrée n'atteignait pas le taux fixé permettant d'accéder à un chiffre supérieur de population.

.../...

Théoriquement, les investissements de 1985 ayant été supérieurs à ceux de 1984, on peut estimer qu'il y aura une reprise au niveau de l'octroi de mer, dès l'année prochaine.

Nous verrons tout à l'heure l'impact de cet infléchissement et de cette probable reprise sur la courbe d'évolution de l'octroi de mer.

En ce qui concerne les impôts locaux, ils étaient de 131 000 000 en 1987 ; la prévision, pour 1988, est de 142 000 000 -ce qui représente une augmentation de 8 %-.

Dans les divers -qui constituent en quelque sorte le quatrième chapitre des recettes de fonctionnement-, nous avons 107 000 000 au B.P. 1987, 10 000 000 au B.S. 1987, soit globalement 117 000 000 pour 1987. Au B.P. 1988, 115 000 000 sont prévus. Si l'on compare le B.P. 1988 au B.P. + B.S. 1987, il y a une diminution de 2 %. Si l'on compare de B.P. à B.P., il y a, par contre, une augmentation (115 000 000 comparés à 107 000 000).

M. ANNETTE : Quelle est la part de l'enrichissement de 1987 sur 1986, par le calcul des impôts locaux ?

M. CROCHET : L'année dernière, nous avons prévu une augmentation de 8 % en masse. Mais, en fait, nous avons baissé les taux, ce qui signifie que la richesse a été supérieure à 8 %.

M. ANNETTE : C'est-à-dire qu'elle a été de 10 % ?...

M. CROCHET : Pas davantage, car la diminution des taux a été de 1,6 %. Ainsi, l'augmentation de la richesse a dû atteindre approximativement 9 %. Si vous le souhaitez, nous pourrions vous communiquer le chiffre exact.

Pour 1988, comme le soulignait Monsieur le Maire, tout à l'heure, il y a 8 % d'augmentation. Les Services Fiscaux ont établi des prévisions. Nous les avons reprises en les "normalisant", c'est-à-dire en faisant preuve de davantage de pessimisme.

Nous n'avons pas en notre possession tous les éléments d'appréciation, à l'heure actuelle. Cependant, nous considérons que le gain de richesse sera de l'ordre de 5 %, et que l'augmentation des taux pourrait être de l'ordre de 3 %.

L'année dernière, nous avons fait cette même prévision. Finalement, la richesse a progressé plus fortement -les Services Fiscaux avaient donc raison alors-, de 9 %.

Ainsi, il n'est pas impossible -compte tenu du pessimisme que nous affichons au niveau de nos prévisions- que nous retombions sur nos pieds, comme l'année dernière, avec une non-augmentation des taux.

Au niveau de la prévision budgétaire, nous estimons que la richesse sera de l'ordre de 5 %, et que la revalorisation des taux sera, elle, de l'ordre de l'inflation, c'est-à-dire de 3 %.

.../...

Les bases sont passées de 856 000 000 à 844 000 000 F. Il y a donc eu une légère revalorisation négative des bases -ce qui est contraire à ce que faisait l'Etat auparavant (en général, la revalorisation était positive)-.

En 1987, l'augmentation des impôts proviendra théoriquement de la seule progression de la richesse, puisque les bases ne vont pas bouger.

M. ANNETTE : Elles vont même baisser légèrement.

M. CROCHET : Oui.

M. ANNETTE : La richesse va progresser de 5 % ; et vous, vous augmentez la masse des impôts de 8 %. Cependant, vous considérez que les taux vont baisser. C'est là un bon calcul.

M. CROCHET : Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit.

Au niveau des prévisions, pour lesquelles nous faisons preuve de pessimisme, il y aurait une augmentation de l'ordre de l'inflation, c'est-à-dire de 3 %.

L'année dernière, nous avons fait cette même prévision. Mais, l'augmentation de la richesse a été plus forte.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas savoir ce qui sera ; c'est pourquoi, nous partons sur des bases plutôt faibles, de façon à n'être qu'agréablement surpris.

M. ANNETTE : Ainsi, vous établissez des prévisions fausses "de façon à n'être qu'agréablement surpris" par la suite !?...

M. CROCHET : Mieux vaut l'être agréablement plutôt que désagréablement...

M. ANNETTE : Et cela, quand bien même vous auriez pu tirer votre expérience de ce qui a été fait l'année dernière.

M. CROCHET : Nous ne détenons pas tous les éléments qui nous permettraient de chiffrer cela exactement. Les Services Fiscaux -avec lesquels nous avons tenu des réunions de travail- n'ont pas, eux aussi, tous les éléments connus.

M. ANNETTE : Et, pourquoi ne pas tenir compte de leur propre prévision, c'est-à-dire 9 % ? Pourquoi retenir une augmentation de 5 % ?...

LE MAIRE : Parfois, vous nous reprochez de prévoir trop ; et, lorsqu'on ne retient que 5 %, vous nous dites l'inverse...

M. ANNETTE : Pour l'année dernière, vous dites que vous avez été pessimistes. Cette année, vous l'êtes encore.

La traduction, en clair, c'est que vous fixez votre prévision à 5 %, en disant par ailleurs que les taux vont baisser.

.../...

LE MAIRE : Non, ce n'est pas cela.

M. ANNETTE : Monsieur le Maire, vous avez déclaré tout à l'heure -il serait possible d'écouter la bande enregistrée- que les impôts ont baissé, et que leurs taux vont encore baisser. Or, d'après ce qui vient d'être dit, ces derniers vont être légèrement relevés.

En tenant compte du fait que la masse des impôts va augmenter de 8 %, alors que la richesse prévisible évoluera de 5 %, et que les bases vont légèrement baisser, seules des hausses au niveau du budget pourraient justifier cette progression de 8 %.

LE MAIRE : Monsieur ANNETTE, fixer un taux n'est pas de notre fait. Le taux résulte de ce qu'il est prévu de "récolter". En matière de budget communal, nous n'en fixons pas. Nous établissons une prévision en masses budgétaires, ensuite traduite en taux -tantôt plus élevés, tantôt moindres d'une année sur l'autre-, qui seront définitivement connus au Compte Administratif.

Nous ne pouvons pas dire, en l'occurrence, que nous fixons des taux. Le fait de fixer un taux est un acte volontaire qui ne nous incombe pas.

M. ANNETTE : Nous pouvons dire que la masse va augmenter de plus 8 %.

LE MAIRE : Oui, cela résulte d'une progression effective.

M. ANNETTE : Pour ce qui concerne les taux, on verra tout à l'heure.

Admettons donc qu'on ne peut pas dire maintenant que les taux vont baisser.

M. CROCHET : Monsieur le Maire n'a pas dit dans son discours d'ouverture que les taux allaient baisser. Il a exprimé le souhait de les voir ne pas augmenter. Ce n'est tout à fait pareil.

En ce qui concerne les divers, il y a donc le versement-transport qui, lui, n'augmente pas (20 000 000 F), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

M. ANNETTE : A propos de la stagnation du versement-transport, est-ce que cela suppose que la masse des salaires ne va pas augmenter ?

Vous prévoyez pourtant une croissance de la richesse de l'ordre de 5 %.

M. CROCHET : Au niveau des impôts, oui.

M. ANNETTE : D'accord.

Pour aboutir à un résultat équivalent à celui de 1987, est-ce que vous considérez que le versement-transport -qui, à Saint-Denis, est assis sur les salaires versés par les entreprises de plus de dix salariés- ne va pas augmenter et, en parallèle, les salaires ?

LE MAIRE : La masse des salaires pourrait augmenter. Cependant, nous ne pouvons pas savoir dans quelle proportion maintenant. Il peut y avoir des salaires qui augmentent de façon sensible et d'autres dans une moindre mesure. Nous ne pouvons pas connaître cette évolution par avance.

S'il y a plus de salaires et si ceux qui existent augmentent, le versement-transport va croître. Par contre, s'il y a moins de salaires et si leur masse augmente, ce versement va peut-être s'équilibrer.

M. GERARD M. : C'est pour cela qu'il y a des décisions modificatives.

M. ANNETTE : Oui, je le sais bien.

M. GERARD M. : Vous allez d'ailleurs voter un budget modificatif demain.

M. ANNETTE : Oui, mais laissez donc demain. A chaque jour suffit sa peine...

Aujourd'hui, en ce qui concerne ce budget, il nous est dit que le versement-transport est de l'ordre de 20 000 000 F. L'inflation prévisible se chiffre à 2 ou 3 %. C'est là aussi une prévision. Alors, lorsque le poste du versement-transport ne progresse pas, je suis quelque peu surpris.

LE MAIRE : Nous ne disons pas que cela n'augmentera pas. Nous ne savons pas si ce poste va progresser ; nous prévoyons donc sa stagnation.

M. ANNETTE : Si, au niveau de la prévision budgétaire, ce poste n'est pas inscrit en augmentation, cela revient à considérer qu'il n'évoluera pas.

LE MAIRE : Son évolution résultera de variables non dépendantes de nous.

Est-ce qu'il y aura augmentation des salaires, de la masse ?... Nul ne peut le savoir, aujourd'hui.

M. ANNETTE : Pour l'octroi de mer, par exemple, la réalisation a été moindre que la prévision. Cela est-il normal ?...

LE MAIRE : Cet octroi est calculé dans les trois ans qui suivent les investissements. Nous savons qu'en 1984, nous en avons réalisés moins.

M. ANNETTE : Nous aurions donc pu prévoir une moindre progression de cet octroi de mer.

Revenons au versement-transport. On observe une évolution de la masse salariale à Saint-Denis.

LE MAIRE : Pour l'heure, nous ne pouvons pas en être sûrs.

M. ANNETTE : Il s'agit, bien sûr, d'une tendance. Cela ne change pas brutalement.

Il y a eu un versement-transport l'année dernière. Quel est-il pour cette année ?... Quelle a été sa progression (1987 par rapport à 1986) ?... Et également celle de 1986 par rapport à 1985 ?... Cela nous permettrait de dégager alors une tendance.

LE MAIRE : Ce n'est pas une montée obligatoire. La progression va varier.

M. ANNETTE : La question que je formule est la suivante : est-ce que vous disposez de quelques chiffres permettant de dégager une tendance ?

LE MAIRE : Oui. Nous pouvons vous faire savoir ce qui nous a été attribué en 1986 et en 1987.

M. ANNETTE : Monsieur CROCHET doit avoir ces chiffres.

M. CROCHET : En 1987, au niveau des rentrées effectives, nous avons perçu des sommes moins importantes qu'en 1986.

Lorsque nous prévoyons 20 000 000 F, il faut tenir également compte du fait que des sommes non perçues les années antérieures rentrent, et que des sommes prévues pour l'année considérée, au contraire, ne rentrent pas. En fonction de ces deux états de fait, il est très difficile de prévoir un chiffre exact de versement-transport.

LE MAIRE : De toute façon, tous les chiffres qui figurent ici sont du domaine prévisionnel.

M. ANNETTE : Bien sûr. Il s'agit du budget prévisionnel, par définition.

Ainsi, vous prévoyez que le versement-transport n'augmentera pas par rapport au budget précédent, mais qu'il progressera certainement par rapport aux réalisations 1987.

M. CROCHET : Oui.

Un deuxième poste concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. 19 600 00 F en 1987 et 20 200 000 F en 1988, soit une augmentation de 3 %.

Ensuite, il y a la subvention fiscale qui est versée par l'Etat, en compensation des pertes de ressources sur les exonérations du foncier bâti pendant les deux premières années, de 10 000 000 et 11 000 000 F.

Egalement, les recettes d'ordre de la régie et des participations diverses, ainsi que les recettes du domaine, pour un montant de 53 000 000 F.

.../...

M. ANNETTE : En ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, est-ce que les recettes couvrent le contrat passé avec la S.T.A.R. ?

M. CROCHET : Les 20 000 000 F financent la collecte des ordures ménagères, leur traitement et la location des conteneurs.

Il vous sera possible d'observer tout à l'heure, sur le graphique correspondant, l'évolution de ce poste -qui suit l'inflation-.

En dépenses, nous avons tout d'abord le personnel ; dépense qui était de 208 000 000 F au B.P. 1987, somme abondée de 6 000 000 F au B.S., soit 214 000 000 F en 1987. En 1988, ce poste est de 228 000 000 au B.P..

La dette qui était de 63 000 000 en 1987, passe à 58 000 000 F pour 1988, et subit donc un recul.

S'agissant des transferts, il y avait 99 000 000 F au B.P. 1987, somme abondée de 5 000 000 F au B.S., soit 104 000 000 F, pour atteindre, au B.P. 1988, 112 000 000 F.

Au niveau de ces transferts, il y a les contingents, les subventions aux associations, etc...

Il y a ensuite les charges de fonctionnement. Il y avait 55 000 000 prévus au B.P. 1987, plus 5 000 000 au B.S., ce qui fait donc en 1987, 60 000 000 F. Ce poste passe maintenant à 62 000 000 F, soit 3 % d'augmentation.

Le prélèvement était de 68 000 000 F au B.P. 1987. Il a subi une coupe de 13 700 000 F au B.S. du fait de la renégociation de notre dette. En 1988, ce poste s'élève à 59 000 000 F.

Au niveau du prélèvement, on trouve la couverture du capital de la dette -comme l'a signalé Monsieur le Maire, tout à l'heure-, pour 42 000 000 F, une participation du versement-transport qui provient du fonctionnement, et un autofinancement de 15 000 000 F.

(Projection d'un autre transparent relatif aux trois derniers B.P. de la Commune -recettes de fonctionnement-)

M. CROCHET : Le montage suivant permet d'observer les "fromages" regroupant les trois derniers Budgets Primitifs de la Commune, en recettes de fonctionnement.

Vous avez l'octroi de mer : 29 %, 27 % et 25 % ; puis, la Dotation Globale de Fonctionnement : 24 %, les trois années consécutives ; ensuite, les impôts locaux : 27 % et 26,5 %.

.../...

(Projection d'un autre transparent)

M. CROCHET : Vous avez, par ailleurs, l'évolution de ces mêmes recettes en taux.

(Autre graphique)

M. CROCHET : Vous retrouvez ici le même type de document, mais cette fois, en dépenses de fonctionnement.

La partie la plus importante est consacrée au personnel, avec l'évolution suivante : 43 % au B.P. 1986, 42 % au B.P. 1987 et 44 % au B.P. 1988.

Vous trouvez ensuite les transferts : 21 %, 20 % (plus exactement, 20,89 %) et 21,78 % -ce qui est sensiblement identique-.

Vous avez également les charges de fonctionnement : 11,50 %, puis 11,20 % et 12 %.

Par ailleurs, la dette : 13,73 %, 12,76 % et 10,60 %.

Enfin, le prélèvement : 10,24 %, 13,78 % et 11,58 %.

(Autre graphique)

M. CROCHET : Comme tout à l'heure, vous pouvez observer l'évolution de ces mêmes données.

S e c t i o n d ' I n v e s t i s s e m e n t

(Projection d'un transparent relatif aux recettes d'investissement)

M. CROCHET : A présent, nous abordons la Section d'Investissement.

D'abord, les recettes d'investissement, avec d'une part les emprunts (48 %, 46 % et 44 % de la masse) -il y a donc une diminution de l'ordre de 2 % au fil des années- ; ensuite, le prélèvement (27 %, 25 % et 19 %) ; également, les divers (14 %, 7 % et 16 %) ; enfin, les subventions (18 %, 19 % et 20 %).

(Autre transparent concernant les dépenses d'investissement)

.../...

M. CROCHET : Le dernier document se rapporte aux dépenses d'investissement.

Les principales sont les dépenses d'équipement brut, c'est-à-dire essentiellement les travaux (74 %, 83 % en 1986 et 80 % pour cette année).

Le deuxième poste concerne le remboursement de la dette (20 %, 15 et 13 %).

Le troisième poste regroupe les divers (5 %, 3 et 6 %).

(Autre graphique)

NB : Retour au fonctionnement

M. CROCHET : A présent, je vous projette quelques petits tableaux qui retracent l'évolution, en milliers de francs, des dotations (entre autres, la D.G.F.).

Tout à l'heure, je vous présenterai un autre document regroupant les données relatives aux grandes villes.

Ici, il s'agit uniquement de la Dotation Globale de Fonctionnement.

(Autre graphique)

M. CROCHET : Ce graphique retrace l'évolution de la D.G.F., en pourcentages. Ces taux ont d'abord baissé, puis augmenté, et encore diminué. Au niveau de la masse, cette dotation a évolué en permanence.

M. ANNETTE : Pourquoi est-ce que cela diminue en 1988 (1988 par rapport à 1987) ? Est-ce uniquement dû à l'inflation ?... Est-ce en francs courants, ou en francs constants ?...

M. CROCHET : En francs courants. Mais ici, il s'agit uniquement des taux, d'une année sur l'autre.

M. ANNETTE : Il y a donc là une baisse sensible.

M. CROCHET : En 1984, il y a eu une diminution.

Anciennement, la Dotation Globale de Fonctionnement avait un taux d'évolution toujours supérieur à l'inflation. Pour la première fois, en 1984, le taux d'augmentation de la D.G.F. a été le même que celui de l'inflation, progressant légèrement en 1985 et 1986, pour atteindre 5,50 % en 1987.

La prévision, pour 1988, est de 4,73 %.

Ici, il s'agit donc de taux d'évolution d'une année sur l'autre.

.../...

M. ANNETTE : D'accord. Cependant, est-ce que cela est établi en tenant compte de l'inflation ?

M. CROCHET : Non.

Tout à l'heure, un autre transparent vous permettra d'observer la progression de cette dotation en francs constants.

(Autre graphique)

M. CROCHET : Vous avez le même type de document pour l'octroi de mer, exprimé en milliers de francs. On relève parfaitement une baisse pour 1987 -qu'on espère ne voir que pour cette année-là-.

M. ANNETTE : Les années 1984, 1985 et 1986 ont enregistré une forte augmentation.

M. CROCHET : Cela démarre à partir de 1980.

(Autre graphique)

M. CROCHET : Ici, vous avez la part des impôts dans les recettes de fonctionnement au fil des années, en pourcentages. On peut ainsi observer que cela n'a que peu évolué ; c'est quasiment parallèle. Cela ne signifie pas que les impôts n'ont pas augmenté ; c'est leur part en pourcentages qui n'a pas beaucoup évolué.

(Autre graphique)

M. CROCHET : Sur ce diagramme, on peut voir comment ont évolué les diverses recettes de fonctionnement en taux, au cours des huit dernières années.

Il y a les divers, les impôts, la Dotation Globale de Fonctionnement et l'octroi de mer.

(Autre graphique)

M. CROCHET : Vous avez le même type de diagramme pour les dépenses de fonctionnement : les divers, le contingent, les dépenses de personnel -les plus importantes-, et l'intérêt de la dette -appelé à diminuer en 1988-.

(Autre graphique)

M. CROCHET : Evolution, en milliers de francs, des recettes de fonctionnement. Il y a l'octroi de mer, la D.G.F., les impôts locaux, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

(Autre graphique)

M. CROCHET : Maintenant, on examine cela en tenant compte de l'inflation. Il s'agit de l'évolution des taux d'une année sur l'autre, avec schématisée la ligne de l'inflation.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a augmenté pendant trois ans très rapidement, et est redescendue au niveau de l'inflation.

Les impôts également évoluent en parallèle avec l'inflation.

L'octroi de mer est même descendu à un niveau inférieur à l'inflation.

(Autre graphique)

M. CROCHET : Le document présenté ici permet de déterminer le ratio d'endettement des communes qui est le rapport entre les deux courbes suivantes : l'évolution des recettes réelles de fonctionnement et l'évolution de l'annuité de la dette.

Vous pouvez relever que l'évolution des recettes réelles de fonctionnement est plus rapide que celle de l'annuité de la dette, ce qui permet de dégager l'autofinancement.

(Autre graphique)

M. CROCHET : Evolution des dépenses de personnel, en milliers de francs également.

(autre graphique)

M. CROCHET : Ici, vous avez l'évolution du prélèvement qui provient de la Section de Fonctionnement, pour payer d'une part le capital de la dette, et d'autre part pour dégager l'autofinancement qui permettra de financer les investissements.

A ce niveau, une légère baisse est prévue pour 1988. Celle-ci est due au fait que pratiquement tout le versement-transport sert, à présent, au fonctionnement des transports sur Saint-Denis. Anciennement, une partie relativement importante de ce versement était consacrée à la réalisation de travaux, au niveau de l'investissement. Maintenant, cette somme est beaucoup moins importante ; étant donné que celle-ci

transitait par le prélèvement, ce dernier est donc désormais plus faible.

Pour mémoire, le versement-transport est de l'ordre de 20 000 000 par an. En 1988, il y aura à peu près 17 500 000 F pour le transport, et 2 500 000 F pour les investissements nécessaires aux aménagements pour le bon fonctionnement des bus. Théoriquement, l'année prochaine, les 20 000 000 F devraient servir uniquement à couvrir le fonctionnement des bus. L'année sera encore relativement favorable, grâce au contrat de productivité que la Mairie a signé avec l'Etat. Nous pourrions donc encore dégager un certain nombre d'investissements qui permettront d'améliorer le fonctionnement du Réseau de Transport Dionysien.

(Autre graphique)

M. CROCHET : Evolution, en millions de francs, de la dette communale.

Elle était de 613 000 000 F, en 1987. Pour information, nous remboursions en annuité 100 000 000 F.

(Autre graphique)

M. CROCHET : Evolution du ratio d'endettement -qui est le principal ratio des villes-, rapport entre les recettes réelles de fonctionnement et l'annuité de la dette.

Vous voyez que la courbe de cette donnée est relativement horizontale.

En 1980, nous étions à 22,74 %. Nous espérons être, en 1988, à 19,80.

En métropole, l'évolution du ratio d'endettement s'est faite un peu différemment, puisqu'il y a deux ou trois ans de cela, le ratio national pour les grandes villes était de l'ordre de 15 % -alors que nous étions à 20 %- . Actuellement, leur ratio est de l'ordre de 18 %, parce que les grandes villes métropolitaines ont recommencé à emprunter -nous sommes, quant à nous, toujours à 20 %- . Notre ratio se rapproche donc désormais davantage de celui national.

Pour information également, les quatre plus grandes villes de métropole ont un ratio d'endettement de 25 % -ce qui est considérable-.

(Projection du graphique émanant du groupe socialiste)

M. ANNETTE : Le présent schéma figure l'évolution des impôts locaux à Saint-Denis, en masses. Il a été question tout à l'heure de leur évolution en taux. Il est aussi important d'examiner leur progression en masses.

.../...

J'ai considéré l'année 1983 et jusqu'à 1988.

En 1983, nous étions à 67 000 000, plus 8 000 000 pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, soit 75 000 000. Actuellement, nous en sommes à un peu plus de 150 000 000, ce qui représente une augmentation en masse de plus de 100 %. A cette masse, il convient, notamment pour un certain nombre d'entreprises, d'intégrer le versement-transport -de l'ordre de 20 000 000 F, en 1988-, ce qui fait évoluer la masse, en 1988 (dans ce cas particulier de la contribution par le versement-transport- de l'ordre de 130 %. Je veux ainsi signifier que, contrairement à ce qui est dit, les impôts locaux augmentent dans des proportions importantes, alors que, dans le même temps, l'inflation est de l'ordre de 30 %.

La progression importante des impôts locaux s'est faite à un moment où le pouvoir d'achat des contribuables de Saint-Denis a été stabilisé. Il serait donc urgent aujourd'hui de revoir cette masse ; et, plutôt que de faire évoluer un budget de fonctionnement de plus 2 % -compte tenu parfois de quelques charges supplémentaires, même si il y a aussi des charges en moins (je fais référence notamment aux transports, puisqu'aujourd'hui le versement correspondant couvre largement les dépenses de ce secteur -ce qui n'était pas le cas précédemment, du temps de la S.T.U.D.-, et également au problème d'enlèvement des ordures ménagères)-, il nous appartient de corriger à la baisse la pression fiscale qui est importante à Saint-Denis.

LE MAIRE : En fait, vous ne tenez pas compte du nombre d'assujettis qui était beaucoup moindre à cette époque. Aujourd'hui, il se trouve être le double. Ainsi, compte tenu du nombre des assujettis, la pression fiscale n'est pas aussi forte.

M. ANNETTE : Vous parvenez donc à la conclusion que le contribuable dionysien paie moins d'impôts. Interrogez-le à ce propos.

LE MAIRE : Je veux ainsi dire que vous retenez certains éléments, mais que vous en escamotez certains autres.

Je le redis donc : à cette époque-là, il y avait deux fois moins d'assujettis. Et donc, la masse d'impôts était beaucoup moindre. Maintenant, il y a deux fois plus de contribuables ; et, la pression fiscale est quasiment la même.

M. ANNETTE : Je vais me montrer aussi honnête que Monsieur GERARD Marc.

M. GERARD M. : Enfin, Cher Collègue !...

M. ANNETTE : Tout à fait.

J'ai considéré les impôts en masses. Je n'ai pas tenu compte des seuls taux.

LE MAIRE : Il faut également tenir compte du nombre d'assujettis. Cette donnée-là aussi a évolué.

.../...

M. ANNETTE : Oui. Cependant, s'il est vrai que l'écart entre 100 et 30 % recouvre une évolution du nombre d'assujettis, cette dernière n'a pas été du simple au double.

Le contribuable dionysien, contrairement au sentiment que vous exprimez, estime, lui, qu'il paie plus d'impôts locaux -sentiment qui s'appuie sur la réalité-. Peut-être êtes-vous un des rares cas de contribuables qui en paient moins...

LE MAIRE : Il leur est loisible de changer de commune.

M. ANNETTE : Ou de politique !...

LE MAIRE : Ils peuvent aller ailleurs. Cependant, il paraît étonnant que beaucoup de gens continuent à s'installer à Saint-Denis. Je ne peux que le constater.

M. GERARD M. : Jusqu'à présent, le changement politique au niveau communal, dans le sens que vous l'entendez -le bon sens pour vous, le mauvais pour nous, bien entendu-, a toujours occasionné une augmentation sensible des impôts. Voyez, par exemple, ce qui se passe à Saint-Benoît...

M. ANNETTE : Oui, mais cela, pour "boucher des trous" de la Municipalité précédente.

LE MAIRE : Nous n'avons jamais vendu de terrains ou d'immeubles communaux pour financer autre chose.

M. ANNETTE : Non, mais vous prenez l'argent dans la poche du contribuable.

M. GERARD M. : Cela est évident.

M. ANNETTE : Ce qui n'est pas mieux.

LE MAIRE : Je le prends là où il est. Et, je pense qu'à partir du moment où des contribuables d'autres communes viennent s'installer sur Saint-Denis, c'est qu'ils y trouvent un intérêt.

M. ANNETTE : Il me semble que même à Saint-Denis des terrains sont vendus ; il y a des concessions.

LE MAIRE : Ce que je constate, pour ma part, c'est que nous devons même prendre des mesures en vue de limiter l'installation de ces personnes sur Saint-Denis -lesquelles sont d'ailleurs adoptées par la Région-. S'ils tiennent à venir à Saint-Denis, c'est qu'en définitive, ils y trouvent un intérêt. C'est là un simple constat.

M. ANNETTE : Il y a un certain nombre d'aspects qui font que les industriels et agents économiques viennent s'installer sur Saint-Denis. Ce n'est sans doute pas pour vous remercier de l'augmentation des impôts locaux.

LE MAIRE : Non. Mais, c'est certainement un élément qui compte. Et, je suppose que les autres aspects qui entrent en ligne de compte lui sont nettement supérieurs.

M. GERARD M. : Ces aspects attractifs que nous avons créés l'ont été de par la volonté municipale. Des Zones d'Activités ont vu le jour, et ne se sont pas faites toutes seules. Maintenant, on en récolte quelques fruits ; et, il est normal que la masse d'impôts augmente en parallèle. Cela fait partie d'une politique qui a été voulue, réfléchie, programmée et réalisée.

LE MAIRE : Sans jeu de mots : la démagogie n'a jamais payé.

M. ANNETTE : Ecoutez, nous sommes malhonnêtes, démagogues, dès lors que nous nous trouvons en désaccord avec vous.

LE MAIRE : Je n'ai pas dit cela. C'est vous qui le dites.

M. ANNETTE : Je ne fais que répéter ce que vous dites.

LE MAIRE : Si vous le voulez, à présent, nous allons passer à l'étude détaillée du Budget Primitif, et tout d'abord étudier la Section de Fonctionnement.